

DÉCISION DU MAIRE DU 31 MARS 2025

OBJET : CESSION DE JARDINIÈRES EN BETON

Vu la délibération du Conseil Municipal du 29 juin 2020, visée par Monsieur le Sous-Préfet d'AUTUN le 30 juin 2020, qui donne délégation à Madame CORDELIER Chantal, Maire, pour certaines dispositions de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'annonce déposée sur le site Agorastore pour la vente de jardinières en béton,

Vu la proposition d'achat présentée par Monsieur Bertrand RONEZ, domicilié 71710 MONTCENIS - Chemin des Hauts de Baudots

DÉCIDE

Article 1 : De céder à Monsieur Bertrand RONEZ, domicilié 71710 MONTCENIS - Chemin des Hauts de Baudots, pour un montant de 100€, les 2 jardinières en béton.

Article 2 : Cette somme sera affectée à l'article 75888.01 du budget principal 2025.

LE BREUIL, le 31 mars 2025

Certifié exécutoire pour avoir reçu à la Préfecture
et publié, affiché ou notifié le

- 1 AVR. 2025

Pour LE MAIRE, par délégation,
Bernard VIBERT, DGS

Chantal CORDELIER
Maire

